

Pièces à fournir pour les demandes

d'acquisition ou de renouvellement d'armes de catégorie B

- Original** de l'avis préalable de la Fédération Française de Tir de moins de 6 mois (feuille verte),
- Imprimé** CERFA N°12644*04 correctement renseigné et signé,
- Justificatif** sur l'honneur de détenir un coffre ou une armoire forte adapté au type et au nombre de matériels que vous détenez à votre domicile.
- Originaux** des autorisations concernées par le renouvellement,
- Photocopie** recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie** d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Original** de l'extrait d'acte de naissance intégral avec mentions marginal de moins de 3 mois,
- Photocopie** recto-verso de la licence FFTir en cours de validité

Très important

Pour l'acquisition ou le renouvellement vous devez vous adresser directement à la Préfecture de votre département services des armes par courrier en accusé de réception et non plus à la Gendarmerie ou Commissariat

Il vous appartient de conserver une copie de votre demande